

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 mars 2025 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres
en date du 24 mars 2025*

Présidence : Le maire, Vincent STRICH

Membres présents : Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE ; Sophie DIENER ; Christian ENTZ ; Germain JUNG (arrivé au point 7) ; Pierre MALATRÉ ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT ; Sonia SCHMITZ ; Géraldine SCHURDER et Denis WACH.

Membres absents excusés : Mmes Laetitia NASTASI, Céline WALTERSBERGER et M. Jean-Philippe RUBERT.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ALLOUCHE

Début de séance : 19H44

0-0-0-0-0-0-0-0

PROCURATIONS

Mme Céline WALTERSBERGER donne pouvoir à M. Pierre MALATRE ;
M. Jean-Philippe RUBERT donne pouvoir à M. Jérôme PRUVOT ;
Pour les représenter au Conseil municipal du 31 mars 2025 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.
Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Isabelle ALLOUCHE en qualité de secrétaire pour cette séance.
Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 10 mars 2025 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité par 12 voix POUR (10 + 2 procurations).

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Approbation des « compte de gestion » et « compte administratif » 2024

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Denis WACH, 1^{er} adjoint délégué aux Finances, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par Monsieur Vincent STRICH, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

A- Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif lequel peut se résumer ainsi : voir tableau ci-dessous.

B- Constate, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

C- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

D- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Intégration de résultats	Résultat ou solde
TOTAL BUDGET	817 297,27	726 587,64		- 90 709,63
Fonctionnement	514 442,25	601 841,43		87 399,18
Investissement	302 855,02	124 746,21		-178 108,81
002-Résultat reporté N-1		160 000,00		160 000,00
001 Solde d'investisss N-1		145 987,23		145 947,23
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes		Résultat ou solde
Fonctionnement	514 442,25	761 841,43		247 399,18
Investissement	302 855,02	270 693,44		-32 161,58
				215 237,60

Pour cette présentation, Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 11 voix POUR (9 + 2 procurations) et l'abstention du maire ayant quitté la salle le temps du vote.

4/ Affectation de résultats 2024

Le Conseil municipal décide avec avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (10 + 2 procurations) d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 qui est de 247 399,18 euros, de la façon suivante :

- 144 561,58 euros au compte 1068,
- 102 837,60 euros au compte 002, comme résultat de fonctionnement reporté.

Besoins réels de la section Investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 :	-178 108,81
Résultat reporté N- (ligne 001 du CA) :	145 947,23
Résultat de clôture 2024 (ligne 001) :	-32 161,58
Restes à réaliser Recettes :	130 000,00
Restes à réaliser Dépenses :	-242 400,00
Solde Restes à réaliser :	-112 400,00
Résultat clôture + RAR	-144 561,58
Besoin de financement	144 561,58

5/ Vote des taux des impôts directs locaux pour 2025

Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le maire propose de maintenir les taux définis.

Ainsi, le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, et après en avoir délibéré, décide avec avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

De maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,93 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,09 %
- taxe d'habitation : 22,15 %

Et charge le maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

6/ Attribution des subventions 2025 pour la préparation budgétaire

La liste des demandes de subventions est présentée au Conseil municipal pour avis.

Les subventions annuelles pour les associations du village sont également reconduites à hauteur de 300 euros pour chacune :

- La MJC (association Saint-Maurice),
- L'amicale des Sapeurs-Pompiers,
- La chorale Sainte-Cécile,
- Les donateurs de sang,
- Le Conseil de fabrique,
- L'association APE des Lutins et
- L'association « Pépins et Noyaux – Obst garte »

Les subventions pour les associations extérieures sont les suivantes :

- Pour l'APA : 100 euros

- Pour la Banque alimentaire du Haut-Rhin : 100 euros
- Pour le Football Club de Steinbrunn : 300 euros
- Pour l'Association « Mémoire et Histoire des tombes roumaines en France » représentée par M. Christophe WOERLE : 450 euros sont attribués cette année, compte-tenu du travail de recherche effectué pour cette cause et sur notre commune.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (10 + 2 procurations).

Arrivée de M. Germain JUNG

7/ BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil municipal,

- après consultation de la commission des finances réunie les 28/02 et 17/03/2025 ;
- après avis et conseils du Conseiller aux décideurs locaux ;
- suite aux explications données par l'adjoint aux finances ;

Approuve avec avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations), le budget principal, chapitre par chapitre et tel qu'il est présenté par le maire :

- Section de Fonctionnement :

Le total des dépenses et des recettes s'équilibre à 695 564,60 euros

- Section d'Investissement :

Le total des dépenses et des recettes s'équilibre à 1 067 565,53 euros

En matière de fongibilité des crédits, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice en cours.

Cette autorisation est matérialisée en renseignant « l'état des modalités de vote du budget » du document budgétaire.

La limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section est fixé à 7,5 %.

8/ Modification du notaire pour le dossier relatif à la rétrocession de terrain (94-96 rue principale)

Lors de la séance du 8 juillet 2024, il avait été notifié que la Selarl ZOBLE, GUYOT & SCHWARTZ, notaires associés à RIBEAUVILLE s'occuperait des actes notariés pour la famille GERMAIN et Consorts.

Cependant, le choix de la famille GERMAIN s'est porté sur une autre étude notariale.

La modification est effectuée en conséquence et le Conseil municipal :

Décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au maire et / ou à son adjoint, à l'effet de régulariser les actes notariés des parcelles qui seront désignées sur le PV d'arpentage établi par le cabinet OSTERMANN, à recevoir par Me KLEIN ET Me BIECHLIN, notaires associés à SIERENTZ pour la rédaction des actes et pour le suivi de ce dossier.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 13 voix POUR (11 + 2 procurations).

9/ Situation au regard de la propriété 2 rue de Rantzwiller, discussion et délibération

Suite à un récent contact avec une agence immobilière pour un projet de vente de cette propriété, la commission des bâtiments communaux va effectuer une visite des lieux ce mercredi 2 avril à 18h00.

Il conviendra de faire une estimation de l'état actuel pour pouvoir faire une offre d'achat.

A l'issue de cette visite et des conclusions qui en seront tirées, une décision sera envisagée.

10/ Complétude de la délibération n°031/2024 pour l'acquisition de la parcelle n°166 en S.25 (Bohl)

Le maire propose d'exercer son droit de préférence pour l'acquisition de la parcelle n° 166 en section 25 dont la superficie représente 1 055 m² (classée « bois et taillis »).

Cette acquisition est en « pourparlers » avec les propriétaires pour définir les modalités d'achat et notamment pour trouver un accord sur le prix.

Dans cette attente et pour avancer sur le projet, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs à M. le maire et / ou à son adjoint, à l'effet de régulariser l'acte notarié pour la parcelle désignée ci-dessus, à recevoir par la Selarl ZOBLER, GUYOT & SCHWARTZ, notaires associés à RIBEAUVILLE ;
- Décide à l'unanimité de procéder au règlement de tous les frais, droits et émoluments de l'acte de vente authentique ;

Requiert l'élimination au Livre Foncier compétent, la parcelle qui sera acquise aux termes dudit acte de vente.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations).

11/ Informations SLA

Commission « valorisation des déchets » : à compter du mois d'octobre 2025, il y aura un « pass » pour pouvoir accéder aux déchetteries intercommunales de SLA. Les droits seront ouverts pour 52 passages par an ; elles seront accessibles 7h par jour (fermeture sur la pause méridienne » ; un employé en gestion externe sera sur site en permanence.

D'autre part, M. Denis WACH, délégué pour cette commission, propose que nous soyons « commune pilote » pour un ramassage alterné tous les 15 jours concernant les déchets ménagers. Cette proposition ne fait pas l'unanimité des membres pour l'instant.

Formation « Gestion pacifique des incivilités » : proposée pour le mercredi 9 avril 2025 à raison d'un créneau le matin et un autre l'après-midi. La date limite d'inscription est fixée au 26 mars 2025.

Comité de pilotage élargi « Aménagement du territoire » : proposée pour le jeudi 10 avril 2025 à 18h30. La réunion concerne l'évaluation du projet de modification n°1 du SRADDET en vue de l'élaboration d'un avis en tant que Personne Publique Associée.

Commission « Mobilité douce - Piste cyclables » : proposée pour le mardi 29 avril 2025 à 18h00.

12/ Urbanisme

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0006@ (CUa) présenté par la SCP FRITSCH, pour un terrain au 92 rue Principale, en section n° 02, parcelle n° 377, d'une contenance de 435 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0009@ présentée par VIVIALYS AMÉNAGEMENT FONCIER, pour une division foncière (7 lots à bâtir), au 9 rue du Milieu, en section n° 02 parcelle n° 384, d'une contenance de 3522 m².

Concernant ce projet, le Maire a adressé une demande précisant que les maisons devront être exemptes de cave et les constructions devront être érigées à + 50 cm par rapport au niveau de la voirie.

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0010@ présentée par Mme GIRARDIN Anaïs, pour la réalisation d'une piscine, au 13 rue des Sources, en section n° 03 parcelle n° 472, d'une contenance de 685 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0011@ présentée par M. HUBSCHWERLIN Franck, pour le cloisonnement d'un carport existant, la pose de panneaux photovoltaïques et la pose d'une clôture, au 15 rue des Blés, en section n° 03 parcelles n° 451 et 495, d'une contenance totale de 789 m².

Permis de construire n° PC.68324.25.0003@ présenté par M. RAPP Frédéric, pour la construction d'un double garage accolé à la maison existante, la construction de 2 lucarnes et la mise en place de fenêtres de toit, section n° 02, parcelles n° 9, 235, 239, 245, 345, 346, 347, d'une contenance totale de 3884 m².

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

13/ Travaux

Extension réseau de chauffage : les travaux relatifs à l'électricité devraient être finis aujourd'hui. La Sté HARTMANN est actuellement sur site pour la mise en place de l'assainissement ainsi que pour une « attente » en cas d'installation de WC publics.

Rustines sur voiries : voir avec la Sté TP3F pour faire reboucher les trous qui apparaissent sur certaines voies communales.

Electricité sur place déchets verts : une rencontre est prévue avec la Sté ETPE pour un devis concernant l'installation d'un éclairage sur la place aménagée devant le site de la déchetterie verte.

4^{ème} bassin d'orage : voir avec le syndicat des rivières de Haute-Alsace quand est prévue l'étude de sol afin de s'assurer que le bassin puisse être implanté à l'endroit souhaité.
Dès l'étude réalisée, il conviendra de rencontrer un propriétaire qui émet un avis positif mais sous conditions ...

Clocher de l'église : nous avons contacté notre assurance communale pour qu'un expert vienne constater les problèmes d'infiltrations qui perdurent.

Le cabinet d'expertise SARETEC a confirmé qu'il n'y aurait aucune prise en charge étant donné qu'il ne s'agit pas d'un évènement survenu récemment et consécutivement à un évènement climatique ...

14/ Activités des commissions : RAS

15/ Informations / Divers

Révision de notre PLU : la révision de notre PLU n'avance pas comme cela était prévu. De nombreuses relances ont été adressées au Bureau d'études OTE Ingénierie, notamment vers notre chargée d'affaire, Mme Léa DENTZ mais malheureusement sans aucun retour de sa part !

Mme Géraldine SCHURDER a pris contact avec elle mais la discussion n'aura vraisemblablement pas eu les effets escomptés ...

Ce dossier doit absolument reprendre et être finalisé, il est donc décidé d'adresser un courrier en recommandé à M. le directeur.

Rencontre « Collectivités & lieux de culte : comprendre les enjeux du droit local » : une réunion s'est tenue le jeudi 27 mars à Sausheim, sur l'initiative de la sénatrice Mme Patricia SCHILLINGER.

Cette rencontre a permis de préciser plusieurs points importants dont le fait que :

- L'église est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ;
- En droit local, elle appartient au Conseil de Fabrique qui doit, si son budget le permet, subvenir à toutes les dépenses qui sont liées à l'édifice. Le budget communal n'intervient qu'en cas d'insuffisance budgétaire et sur demande exprimée par le/la président.e du Conseil de Fabrique ;
- La commune est présente en cas de soutien et d'accompagnement uniquement, le cas échéant les dépenses qu'elle prendrait à sa charge ne peuvent bénéficier du FCTVA.

Le maire a prévu de rencontrer la présidente du Conseil de Fabrique pour lui en faire part.

Communes forestières d'Alsace : l'assemblée générale se tiendra le 16 mai 2025 à LA BROQUE (Bas-Rhin).

Foyers-Clubs du Haut-Rhin : le maire a rencontré M. José MENENDEZ, Mme Audrey CHAUVET ainsi que la directrice de notre périscolaire, Mme Stéphanie JAFFEUX afin de faire une projection des attentes en 2025-2026.

Les effectifs sont complets et par manque de place, il est même envisagé d'augmenter le quota de 10 places supplémentaires pour pouvoir ainsi accueillir 34 enfants. Une déclaration sera adressée auprès de « jeunesse et sport » par la fédération.

Cette décision nécessitera la présence d'une personne supplémentaire sur le temps méridien.

Pour les locaux, l'appartement communal « A », récemment libéré et refait à neuf pourrait être mis à disposition en attendant une solution plus pérenne. La surface dédiée de 85 m² serait plus adaptée.

Zone à Faibles Emissions (ZFE) : la M2A envisage la création d'une ZFE qui couvrirait tout son territoire et tenterait ainsi à améliorer la qualité de l'air.

M. Jérôme PRUVOT a effectué une synthèse du document, lequel a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal pour étude et avis.

Rue de la Fontaine : il est envisagé d'y installer une chicane « test » pour tenter de trouver une solution au respect de la limitation de vitesse, notamment pour les bus scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes
La prochaine séance est prévue pour le 12 mai 2025

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE : <u>Secrétaire de séance</u>	Sophie DIENER :	Christian ENTZ :
Germain JUNG : (à partir du point 7)	Pierre MALATRE :	Angélique MARTIN :
Laëtitia NASTASI : <i>Absente excusée</i>	Jérôme PRUVOT :	J-Philippe RUBERT : <i>Par procuration, Jérôme PRUVOT</i>
Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER :	Denis WACH :
Céline WALTERSBERGER : <i>Par procuration, Pierre MALATRE</i>		

Délibérations :

N° 1 pour le point 03 : approbation des « compte administratif » et « compte de gestion » 2024 ;
N° 2 pour le point 04 : affectation de résultats ;
N° 3 pour le point 05 : vote des taux des impôts directs locaux 2025 (état 1259) ;
N° 4 pour le point 06 : attribution des subventions 2025 pour la préparation budgétaire ;
N° 5 pour le point 07 : présentation et approbation du budget 2025 ;
N° 6 pour le point 08 : modification du notaire pour le dossier relatif à la rétrocession de terrain (94-96 rue Principale) ;
N° 7 pour le point 10 : complétude de la délibération n°031/2024 pour l'acquisition de la parcelle n°166 en section 25 (Bohl).